

## Ouverture de cas de rigueur

**À compter du mercredi 29 juillet 2026 à 13h00 et jusqu'au mardi 4 août 2026 à 23h59 inclus,**

Le Fonds Santé et Sécurité (FSS) prendra en charge les heures perdues **au tarif de base de la classe de salaire de l'ouvrier, charges sociales non comprise**, par suite d'un arrêt de travail à cause de la canicule.

Ont droit à cette prestation les entreprises cotisantes aux Institutions sociales de la construction vaudoise (IS-IVC) lorsque la température atteint ou dépasse 33°C sur le lieu de travail, et que tous les critères sont atteints.

### Conditions d'admission

- *Entreprise cotisante aux fonds des Institutions sociales de la construction vaudoise (IS-IVC)*
- *Température de 33°C ou plus sur le lieu de travail.*
- *Interruption effective du travail pour des raisons fortes chaleurs.*
- *Preuve de paiement intégral du salaire aux travailleurs.*
- *Transmission du dossier à [fond@intemperies-vd.ch](mailto:fond@intemperies-vd.ch)*

### Mesures de prévention

- Mettre à disposition de l'eau potable.
- Fournir lunettes UV, couvre-chef et équipements adaptés.
- Organiser les travaux lourds en matinée.
- Multiplier les pauses de récupération.
- Réduire l'exposition au rayonnement solaire.
- Interrompre immédiatement l'activité en cas de symptôme inquiétant.

Lorsque le seuil de 33°C est atteint et que le travail ne peut plus être adapté raisonnablement, l'employeur doit privilégier la protection de la santé des travailleurs. L'arrêt du travail **peut** alors être annoncé selon les modalités prévues par la loi sur l'assurance chômage et le Fonds santé et sécurité.

La protection de la santé des travailleurs constitue une priorité absolue. Cette mesure exceptionnelle **permet de soutenir** les entreprises confrontées à des épisodes de chaleur extrême tout en garantissant des conditions de travail conformes aux exigences légales et sécuritaires.

Concernant la procédure pour avoir accès à cette prestation nous vous rappelons le contenu de la circulaire du mai 2026 <https://cppvd.ch/meteo-securite/>

### Contacts utiles

**Secrétariat du Fonds Santé et Sécurité**

Téléphone : 079 784 27 14

Courriel : [fond@intemperies-vd.ch](mailto:fond@intemperies-vd.ch)